

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 17 (1888)

Heft: 7

Artikel: Un nouveau traité de pédagogie [suite]

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1039936>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

progrès, mais ne compromettant aucune de nos richesses chrétiennes.

N'avez vous pas ressenti une sainte fierté, lorsque dans les gloires incomparables de son Jubilé, Léon XIII a placé sur ses autels cet humble et sublime instituteur du peuple, le Bienheureux de La Salle? Il me semble que je ne puis mieux terminer cette lettre qu'en vous adressant à vous tous ces paroles que le Bienheureux disait à ses disciples : « Vous êtes les coopérateurs de Jésus-Christ et vous participez à l'auguste fonction des anges gardiens dans la culture des âmes.

† GASPARD,
EVÈQUE DE LAUSANNE ET GENÈVE.

Un nouveau traité de pédagogie

TROISIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

De la culture de l'intelligence.

(Suite.)

§ 3. *Des idées et des termes.*

I. On appelle *idée* la représentation que notre esprit se fait ou la notion que notre esprit possède de quelque objet considéré pour lui seul, avec ses éléments constitutifs, sans en rien affirmer ni nier.

Dans le langage habituel, on confond généralement le sens du mot *idée* avec celui des mots *jugement*, *pensée*, *avis*, *opinion*. Pourtant il existe une différence essentielle entre une idée et un jugement, une pensée, un avis ou une opinion. Dans l'idée, ainsi que nous venons de le dire, il n'y a ni affirmation, ni négation, mais simplement la représentation d'un objet considéré isolément, pour lui seul, indépendamment de toutes les relations qu'il peut avoir ou ne pas avoir avec d'autres objets. J'ai, par exemple, l'idée de *chêne*, l'idée de *lion*, l'idée d'*homme*. quand mon esprit, sans se préoccuper d'autre chose, sans rien affirmer ni nier, se représente ce qui est essentiel pour constituer un chêne, un lion, un homme. Le jugement, au contraire, la pensée, l'avis, l'opinion sont des affirmations ou des négations que nous formulons relativement à un *objet comparé avec un autre objet*, ou à une *idée comparée avec une autre idée*. Ainsi, quand je dis que *la rose est belle* ou que *la rose n'est pas belle*, j'énonce non pas une idée, comme on le croit vulgairement, mais un jugement, un avis, une

opinion. Après avoir comparé l'une avec l'autre l'idée de rose et l'idée de beauté, je prononce, affirmativement ou négativement, que ces deux idées se conviennent entre elles ou ne se conviennent pas.

II. Les idées nous viennent soit de la perception des objets extérieurs par le moyen des sens soit du témoignage que le *sens intime*, appelé aussi la conscience, nous rend des divers phénomènes qui se passent à l'intérieur de nous-même. Notons, toutefois, que la perception des sens nous donne non pas des idées proprement dites, mais de simples sensations, c'est-à-dire la *matière* d'où les idées naissent par suite d'un *travail*, irréfléchi ou réfléchi, *de notre intelligence*. Toute idée suppose une certaine puissance et une certaine activité intellectuelles. Voilà pourquoi l'animal, doué d'instinct, mais dépourvu d'intelligence proprement dite, est incapable d'avoir des idées, bien qu'il puisse éprouver des sensations analogues aux nôtres.

III. Les mots qui servent à énoncer les idées portent, dans le langage scientifique, le nom de *termes*. Le terme peut se composer d'un seul mot ou de plusieurs. Tout ce que nous allons dire relativement aux différentes espèces d'idées s'applique également aux différentes espèces de termes.

IV. Les auteurs distinguent entre idées sensibles et idées purement intellectuelles, idées de substance et idées de mode, idées abstraites et idées concrètes, idées singulières ou individuelles, idées particulières et idées générales ou universelles.

a) L'*idée sensible* est celle dont l'objet est sensible, c'est-à-dire susceptible d'être perçu par les sens, comme la *rose*, le *lion*, l'*enfant*. — L'*idée purement intellectuelle* est celle dont l'objet n'a rien de sensible, comme, par exemple, *Dieu*, l'*âme*, la *pensée*.

b) L'*idée de substance* est celle dont l'objet existe pour lui-même, indépendamment de toute union avec un autre objet, comme l'*arbre*, le *loup*, l'*homme*. — L'*idée de mode* est celle dont l'objet n'a pas une existence à part, mais existe uni à une substance dont il indique une qualité ou détermine la manière d'être, comme, par exemple, *blanc*, *rouge*, *rond*, *carré*.

On divise les modes en *modes essentiels* et *modes accidentels*. Le mode est *essentiel* s'il indique une qualité sans laquelle la substance ne saurait ni exister ni être conçue. Ainsi, quand je dis que le *cercle* est *rond*, le mot *rond* exprime un mode *essentiel* au cercle, puisqu'un cercle qui ne serait pas rond ne serait pas un cercle. — Le mode est *accidentel* lorsqu'il indique une qualité qui peut être séparée de la substance, sans que cette dernière cesse d'être ce qu'elle est. Si, par exemple, je dis que tel *cheval* est *jeune*, le mot *jeune* exprime un mode *accidentel*, puisqu'un cheval reste un cheval, même s'il n'est pas jeune.

c) L'*idée abstraite* est celle qui présente à l'esprit une qualité séparée de tout objet ou de toute substance. Par exemple, en séparant par la pensée les qualités de *blanc*, de *bon*, de *doux*, etc.,

des objets dans lesquels ces qualités se trouvent, je forme les idées abstraites de *blancheur*, de *bonté*, de *douceur*, etc. — L'*idée concrète* est celle qui a pour objet ou une substance considérée comme unie à un mode ou un mode considéré comme uni à une substance.

d) L'*idée singulière ou individuelle* est celle qui a pour objet ou un seul individu déterminé, comme *saint Louis*, *Rome*, *cel homme* ou même un nombre déterminé d'individus, comme *cinq hommes*, *la moitié de la nation*.

e) L'*idée particulière* est celle qui a pour objet un ou plusieurs individus indéterminés, comme *un arbre*, *quelques poissons*, *la plupart des enfants*, etc.

f) L'*idée générale ou universelle* est celle qui a pour objet ou toute une espèce, par exemple : *les moulins*, *les arbres fruitiers*, *les agriculteurs*, ou tout un genre, par exemple : *les animaux*, *les plantes*, *les hommes*.

V. On distingue dans les idées l'*extension* et la *compréhension*.

a) On appelle *extension* d'une idée la totalité des *individus* auxquels cette idée convient. Quand je dis que *saint Louis alla en Palestine* ou que *deux empereurs viennent de mourir à Berlin*, les idées de *saint Louis* et de *deux empereurs* sont des idées individuelles ou singulières, dont l'*extension* ne dépasse pas *un* ou *deux individus déterminés*. Quand je dis que *beaucoup d'hommes périrent à Séダン*, l'*idée de beaucoup d'hommes* est une idée particulière, dont l'*extension embrasse un nombre indéterminé d'individus*. Quand je dis que *l'homme vit peu de temps sur la terre* ou *l'aveugle est digne de compassion*, les idées d'*homme* et d'*aveugle* sont des idées universelles ou générales, qui embrassent dans leur *extension tous les hommes ou tous les aveugles*.

b) On appelle *compréhension* d'une idée la totalité des éléments dont se compose cette idée. Par exemple, l'*idée d'homme* embrasse dans sa *compréhension* les idées d'*être*, de *substance*, d'*âme*, de *corps*, d'*intelligence*, de *vie*, de *raison*, de *volonté*, de *conscience*, etc.; car tous ces éléments sont essentiels pour constituer un homme. De même l'*idée de plante* embrasse dans sa *compréhension* les idées d'*être de substance*, de *racine*, de *tige*, de *sève*, etc., tous ces éléments devant se trouver réunis pour former un arbre.

Plus l'*extension* d'une idée est grande, plus la *compréhension* en est restreinte. Réciproquement plus la *compréhension* d'une idée est grande, plus l'*extension* en est restreinte. C'est naturel. Plus le nombre d'*individus* représentés par une idée est grand, moins ces individus posséderont de caractères ou d'*éléments essentiels communs*. De même plus le nombre des éléments essentiels communs est grand, moins on rencontrera d'*individus dans lesquels tous ces caractères ou éléments se trouveront réunis*.

VI. Pour saisir exactement l'*extension* et la *compréhension* des idées et des termes, il est absolument nécessaire de savoir tout à

la fois bien *définir* et bien *diviser* soit les idées, soit les objets que ces idées représentent, soit les termes qui expriment ces idées.

A. DÉFINITION. 1. On distingue la *définition de mot* et la *définition de chose*.

a) Définir un *mot*, c'est préciser clairement le sens attribué à ce mot, non seulement dans le langage habituel, mais plus encore dans le cas particulier dont on s'occupe. Les mots nouveaux ou étrangers doivent toujours être définis à l'école, précisément parce qu'ils sont nouveaux ou étrangers et que, dès lors, leur signification échappe totalement ou au moins partiellement à l'intelligence des élèves. Souvent aussi il est nécessaire de définir des mots usuels, qui sont d'un usage quotidien, mais auxquels on peut attribuer diverses significations. Le mot *ciel*, par exemple, signifie tantôt l'espace immense où brillent les astres, tantôt le séjour fortuné qu'habitent les saints, tantôt la possession de Dieu, tantôt les dispositions de la Providence divine, etc. De même, le terme *église* désigne tantôt un édifice consacré à Dieu, tantôt une association de fidèles professant les mêmes croyances religieuses. Le sens d'un grand nombre de mots ressort de leur étymologie et de leur composition. Pour d'autres, il faut recourir aux définitions de bons auteurs, à des comparaisons, à des exemples, etc.

b) Définir une *chose*, c'est expliquer brièvement ce qu'est cette chose, en quoi elle consiste, par quoi elle est distincte d'autres choses analogues.

2. Il serait superflu d'insister sur l'importance des définitions. Sans définitions, pas d'idées claires, pas de notions exactes, pas de science solide, pas d'entente des intelligences. Que de regrettables polémiques, pour ne citer qu'un seul exemple, seraient évitées ou perdraient toute raison d'être, si l'on s'entendait au préalable sur le sens des mots, si le même terme n'était pas pris dans tel sens par Pierre et dans tel autre par Paul! « Des définitions, encore des définitions, toujours des définitions! » C'est là le conseil qu'un maître non sans mérite donnait et répétait sans cesse à ses élèves. C'est là aussi le conseil que nous osons donner à notre tour à toutes les personnes chargées de développer et de meubler l'intelligence du jeune âge.

3. Pour être exacte et complète, la définition de chose doit indiquer :

a) Le *genre prochain* auquel appartient l'espèce, ou l'*espèce prochaine* à laquelle appartient l'individu à définir;

b) La *différence prochaine* qui distingue l'espèce à définir des autres espèces du même genre ou c) les propriétés accidentielles qui distinguent l'individu à définir des autres individus de la même espèce.

De ce qui précède il résulte que l'homme peut être défini : *une créature raisonnable, composée d'un corps et d'une âme*. Le

terme *une créature raisonnable*, indique le *genre prochain* auquel l'espèce humaine appartient; le terme *composé d'un corps et d'une âme* indique la *différence prochaine* qui distingue l'homme des anges, autre espèce du genre des créatures raisonnables. De même, le baptême pourra être défini : *un sacrement* (genre prochain) *qui efface le péché originel* (différence prochaine, qui distingue le baptême des autres sacrements). De même encore on définira le *Rhône* : *un fleuve* (espèce prochaine) *qui prend sa source au Saint Gothard et se jette dans la Méditerranée* (deux propriétés accidentelles, dont la seconde distingue le Rhône du Rhin, tandis que la première le distingue de tous les autres fleuves de la terre, le Rhin seul excepté).

Outre ce qui vient d'être dit, il est à noter que la définition ne doit pas être *purement négative*. En d'autres termes, il ne suffit point de dire *ce que la chose à définir n'est pas*; il faut au contraire dire *ce qu'elle est*. S'agit-il, par exemple, de définir le terme *ligne droite*? On ne dira point : *la ligne droite est une ligne qui n'est pas courbe*, mais *la ligne droite est celle qui conserve constamment la même direction*. En effet, de ce qu'une ligne n'est pas courbe il ne résulte pas qu'elle soit droite; elle peut aussi être brisée. Cependant, s'il y a déjà une négation dans le terme à définir, il peut y avoir aussi une négation dans la définition. Soit à définir le mot *imprenable*. (i.e. le terme renferme une négation exprimée par le préfixe privatif *in* ; on pourra donc dire : une chose imprenable est une chose qui ne peut pas être prise.

Si la définition ne doit pas être, en règle générale, purement négative, elle ne doit pas davantage renfermer elle-même l'idée à définir, ce qui donnerait naissance à un *cercle vicieux*. On ne dira donc point qu'une *loi est une prescription légale*, les mots *loi* et *légal* renfermant la même idée. On dira, par contre, qu'*une loi est une prescription durable édictée par l'autorité compétente pour le gouvernement de l'Etat*.

La définition ne doit être *ni trop large ni trop restreinte*. Elle est trop large si elle peut aussi convenir à une espèce différente de celle à définir. Si, par exemple, je définis l'homme : *une créature raisonnable*, ma définition est trop large, parce que les anges sont aussi des créatures raisonnables. La définition est au contraire trop restreinte, lorsqu'elle ne peut pas s'appliquer à toutes les espèces du genre à définir ou à tous les individus de l'espèce à définir. Si donc, vous dites que *l'animal est une créature vivante et à quatre pattes*, votre définition est trop restreinte, parce qu'elle ne laisse aucune place aux bipèdes, aux reptiles, aux poissons, etc.

Par ces deux exemples, le lecteur aura remarqué que la définition est trop large lorsqu'elle n'énonce pas assez de qualités distinctives et trop restreinte quand elle en énonce trop.

Ainsi que nous l'avons souligné plus haut, la définition doit

indiquer pour les espèces le genre le plus proche et non un genre éloigné ; de même pour les individus, elle doit indiquer l'espèce la plus prochaine et non pas une espèce éloignée. On ne dira donc pas que *la vache est une créature domestique* (genre éloigné), mais bien quelle est un *animal domestique* (genre le plus proche), doué de telles et telles qualités.

4. De même qu'on peut faire la preuve de l'addition, de la soustraction, de la multiplication et de la division, de même aussi on peut faire la preuve des définitions. Lorsqu'une distinction est exacte, elle peut-être substituée à l'idée qu'elle exprime, comme étant, quoique sous une autre forme, cette idée elle-même. Ainsi la définition : *l'homme est une créature raisonnable composée d'un corps et d'une âme* est rigoureusement exacte, parce que toute créature raisonnable composée d'un corps et d'une âme est un homme.

B. DIVISION 1. La division consiste dans le partage régulier d'un tout.

Ce tout est tantôt un genre supérieur qui comprend plusieurs genres inférieurs; tantôt un genre inférieur qui comprend plusieurs espèces supérieures; tantôt une espèce supérieure qui comprend plusieurs espèces inférieures; tantôt une espèce inférieure qui comprend plusieurs individus.

Ainsi tous les hommes (genre supérieur) se divisent en chrétiens et en non chrétiens (genres inférieurs); de même, les chrétiens (genre inférieur) se divisent en catholiques et non catholiques (espèces supérieures); de même encore, les non catholiques (espèce supérieure) se divisent en luthériens, calvinistes, anglicans, etc. (espèces inférieures).

2. Pour qu'une division soit exacte, il faut qu'elle réunisse les quatre conditions ci-après :

a) La division doit se faire d'après le même point de vue. Il serait, par exemple, inexact de diviser les hommes en Américains, en nègres et en mahométans. Il y aurait, en effet, dans cette définition trois points de vue différents : la nationalité (Américains), la couleur de la peau (nègres) et la religion (mahométans). Au contraire, la division des hommes en chrétiens et non chrétiens, ou encore en Européens, Asiatiques, Africains, Américains et Australiens est exacte, parce que le point de vue reste le même, à savoir, dans le premier cas, la religion et, dans le second, la nationalité.

b) Les parties, si on les réunit, doivent égaler le tout. Pourquoi la division des hommes en chrétiens et non chrétiens est-elle exacte ? Parce que les chrétiens et les non chrétiens, si on les réunit, constituent le genre humain tout entier. Pour quoi, au contraire, la division des hommes en chrétiens et en juifs est-elle inexacte. Parce que tous les chrétiens et tous les juifs réunis ne sont pas tous les hommes ou ne constituent pas le genre humain tout entier, celui-ci comprenant, outre les chrétiens et les juifs, les mahométans, les payens, etc.

c) Aucune partie ne doit rentrer dans une autre. On ne divisera donc point la population de l'Europe en Espagnols, Italiens, Français, Allemands, Slaves, Russes et Polonais. Chacun sait, en effet, que les Russes et les Polonais rentrent dans la grande famille des Slaves.

d) Le partage doit être gradué, c'est-à-dire aller, comme nous l'avons vu plus haut, du genre plus élevé au genre moins élevé, du genre moins élevé, à l'espèce plus élevée, de l'espèce plus élevée à l'espèce moins élevée, de l'espèce inférieure aux individus, etc. Ainsi la division des hommes en non chrétiens et en catholiques n'est pas exacte, parce qu'entre les non chrétiens et les catholiques il y a les chrétiens non catholiques.

3. Les individus, comme le mot lui-même l'indique, ne sont pas susceptibles d'une division proprement dite. Si l'on peut diviser le genre humain, on ne peut pas diviser David, Alexandre, César. Par contre, on peut décomposer l'individu en ses différentes parties et considérer chaque partie à part. On peut, par exemple, considérer dans David : le corps et l'âme ; dans le Rhin : le Rhin supérieur, le Rhin moyen et le Rhin inférieur ; dans telle rosier la racine, la tige, le feuillage, les fleurs, etc.

(A suivre.)

CAUSERIE SCIENTIFIQUE

Les lecteurs du *Bulletin* ont dû lire dans le numéro d'avril à l'article « Echos des revues » un alinéa concernant l'hypnotisme et la « suggestion » à l'école. Tout en repoussant les idées du docteur Delvaille qui prétend transformer nos écoles en boutiques de magnétisme, je crois cependant intéresser les lecteurs du *Bulletin* en leur donnant quelques explications sur les étranges phénomènes de l'hypnotisme.

Et d'abord, qu'est-ce que l'hypnotisme ? C'est un sommeil artificiel provoqué chez certaines personnes par des passes ou aussi en leur faisant fixer un objet brillant, un miroir par exemple, tenu à quelques distances des yeux. Ce sommeil a pour résultat de placer le sujet hypnotisé sous la dépendance physique et morale absolue de l'opérateur. Le sujet, ainsi endormi, peut, racontent les journaux scientifiques, être poussé irrésistiblement à commettre un crime sous l'influence de la « suggestion » à laquelle il ne peut se soustraire. Chose plus curieuse encore. Des expériences récentes ont prouvé que chez les hypnotisés, les remèdes opèrent à distance. Ainsi, on a pu provoquer des vomissements en présentant un flacon contenant un émétique. Un flacon d'alcool a déterminé tous les symptômes de l'ivresse. Si le sujet est mis en présence d'un tube contenant de l'extrait de valériane, il se trouve alors porté à gratter la terre avec ses doigts, s'agenouille pour s'adonner plus commodément à cette besogne.

Ne soyons donc pas trop étonnés si le docteur Delvaille en soit venu, de déductions en déductions, à préconiser l'hypnotisme pour l'école. Vous voyez d'ici le résultat. L'instituteur, après avoir hypnotisé ses élèves, n'aura plus qu'à présenter les manuels pour qu'aussitôt ses jeunes